



Description

Un ouvrier qualifié en menuiserie métallique fabrique et pose des ouvrages en fer et/ou en aluminium : (i) fermetures (porte, fenêtre, grille, rideau, clôture...) et escaliers destinés à préserver des intempéries et à assurer la protection, la fonctionnalité des constructions neuves et en rénovation, (ii) du mobilier (Canapé, Lit, Chaise, Table, Table-banc, Armoire...) et (iii) du matériel agricole. Il peut être amené à assurer l'entretien, la réparation ou le remplacement des éléments posés ainsi que leur système de fermeture.

Compétences particulières

- Fabriquer des accessoires métalliques domestiques
- Fabriquer des fermetures et grilles de protection en acier
- Fabriquer des meubles en fer forgé
- Fabriquer et poser des fermetures et grilles de protection en aluminium
- Fabriquer des meubles en aluminium

Compétences générales

- Se situer au regard du métier
- Exploiter un plan
- Communiquer en milieu de travail
- Utiliser les instruments de mesure, de traçage et de contrôle
- Choisir le matériau, le matériel et l'outillage
- Régler et entretenir les machines et outils
- Prévenir les risques liés à l'hygiène, à la santé, à la sécurité et l'environnement
- Développer une aptitude physique

Compétences entrepreneuriales

- Développement de la culture d'entreprise –CLE ;
- Technique de recherche d'une idée d'entreprise –TRIE ;
- Création d'une entreprise –CREE ;
- Technique de recherche d'emploi salarié –TRES

Connaissances

- Techniques d'expression (Français, Anglais, Alphabétisation fonctionnelle) ;
- Technologie de spécialité, de construction ;
- Technologie générale ;
- Mathématiques appliquées ;
- Informatique ;
- Connaissances en entrepreneuriat ;
- Dessin technique ;
- Législation et réglementation de la construction ;
- Règles d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et d'Environnement ;
- Connaissances en Gestion

Condition d'accès au métier

- Test d'entrée ou sélection sur dossier
- Niveau minimum requis : Classe de 4e collègue

Lieux d'exercice du métier

Dans l'exercice de son métier, l'ouvrier qualifié en menuiserie métallique fabrique ses ouvrages en général à l'abri, dans un atelier. Il effectue des travaux d'installation et/ou de réhabilitation dans des chantiers de construction ou chez des particuliers. Ses activités de pose, d'entretien et de réparation se font souvent sur site, nécessitant des déplacements fréquents qui l'éloignent de son atelier.

Conditions de travail

Dans l'exercice de ses fonctions, l'ouvrier qualifié en menuiserie métallique :

- perçoit un salaire de base, indexé à sa catégorie
- effectue un travail hebdomadaire de 40 heures, soit 08 heures / jour
- peut être emmené à travailler au-delà des heures et jours ouvrables
- peut également s'auto-employer.

Quelques établissements...

Centre d'Enseignement professionnel (CEP) de Thiès
Centre national de Qualification professionnelle (CNQP)
Centre régional de Formation professionnelle (CRFP)
Centre départemental de Formation professionnelle (CDFP)
Centre national des Cours professionnels industriels (CNCPI) à Delafosse
Centre de Formation professionnelle (CFP) industriels